



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 15 JANVIER 2024 À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
Mme Lynda Cusson
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Sont absents : M. Michel Massé et Mme Mélanie Valois

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

01-01-2024

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

02-01-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 18h30 traitant exclusivement du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 18h30 portant exclusivement sur le budget et le PTI et la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 19h00.

Adoptée

03-01-2024

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	80 152.97\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	21 290.52\$
VOIRIE MUNICIPALE	25 096.51\$
HYGIÈNE DU MILIEU	24 076.60\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	6 842.61\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	23.11\$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

LOISIRS ET CULTURE	9 951.94\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	<u>67 507.60\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024:	234 941.86\$

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de janvier 2024 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

04-01-2024

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de décembre 2023 et de ceux à venir en janvier 2024.

Éclairage au coin des rues Notre-Dame et du Marché

Une analyse est en cours par la firme Énergère, afin de valider l'emplacement idéal du futur lampadaire ainsi que son intensité, afin de rendre l'éclairage de cette intersection plus adéquat.

Offre de services pour un tracteur à gazon

Le directeur informe les élus des résultats de ses recherches concernant l'achat éventuel d'un tracteur à gazon pour l'entretien des espaces municipaux.

CNESST : utilisation et entreposage de la génératrice

Lors d'une visite annuelle de la CNESST, il a été noté par un inspecteur que la génératrice ne peut être utilisée à l'intérieur du bâtiment de service, tel qu'installé. Une décision a été rendu à cet effet et un avis a été envoyé. Un suivi est à faire auprès de la CNESST afin de régulariser l'installation et la procédure d'utilisation.

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport annuel 2023 sur l'émission des permis

Une copie du rapport annuel 2023 sur l'émission des permis est déposée. Au total, 81 permis ont été émis pour une valeur de travaux déclarée de 4 148 692.00\$.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de décembre 2023

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en décembre 2023 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

05-01-2024

Formation de 2 nouveaux premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice informe la directrice générale que 2 candidats au poste de premiers répondants sont prêts à débiter leur formation;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordonnatrice du service des premiers répondants à procéder à l'inscription de 2 nouveaux candidats à la formation de 60 heures pour premier répondant.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement. Aucun rapport puisqu'il n'y a pas eu de réunion de comité en décembre 2023.

N° de résolution
ou annotation

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une personne est présente dans l'assistance.

06-01-2024

Nomination du maire suppléant pour 2024

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Larivière afin d'agir à titre de maire suppléant pour l'année 2024, lequel rempli les fonctions de maire, en son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachées.

Que M. Larivière soit également autorisé à signer les chèques émis par la municipalité.

Adoptée

07-01-2024

Nomination du substitut au maire pour siéger à la MRC d'Acton

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Larivière afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2024.

Adoptée

08-01-2024

Politique salariale 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale remet aux élus le document intitulé « Politique salariale 2024 », qui est un document administratif servant de rappel des conditions générales des employés de la municipalité dans un même rapport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique salariale pour 2024, en apportant une correction visant à identifier les noms des postes plutôt que le nom des employés et d'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à la signature du document.

Adoptée

**** Monsieur Pierre Larivière a déclaré qu'il avait un intérêt pécuniaire particulier sur la question soumise à cette séance, puisqu'il est le locateur d'un espace occupé par le parc Larivière, en vertu d'un bail signé avec la municipalité antérieurement à son élection à titre de conseiller municipal. Monsieur Larivière s'est abstenu de voter et de participer aux délibérations portant sur la question soumise à l'attention du conseil, par soucis de prudence et de transparence.*

09-01-2024

Contributions financières aux différents organismes et autres pour 2024 : fixation des montants attribués et modalités de versement

CONSIDÉRANT la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes- Année 2024 », laquelle prévoit l'ensemble des contributions financières aux différents organismes supportés par la municipalité, quotes-parts et autres, de même que les modalités de versement durant l'année 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et adopter la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes-Année 2024 » et d'autoriser les dépenses et déboursés qui s'y rapportent.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

10-01-2024

N° de résolution
ou annotation

Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour 2023 : dépôt

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt lors d'une séance de conseil, une fois par année, d'un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2023 » et que ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Jonathan
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport déposé par la directrice générale et intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2023 ».
Qu'une copie du rapport soit également publiée sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

11-01-2024

Liste des contrats de plus de 25 000\$ pour 2023 : dépôt

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000\$ pour l'année 2023 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000\$ pour l'année 2023 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec.
Que ce rapport soit publié sur le site internet de la municipalité, tel que requis par la Loi.

Adoptée

12-01-2024

Calendrier des séances du conseil pour 2024 : modification à apporter à la date de la séance ordinaire du mois de février 2024

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'apporter les modifications suivantes au calendrier des séances du conseil pour l'année 2024, aux dates en gras :

Le lundi 15 janvier 2024	Le lundi 12 février 2024
Le lundi 4 mars 2024	Le mardi 2 avril 2024
Le lundi 6 mai 2024	Le lundi 3 juin 2024
Le mardi 2 juillet 2024	Le lundi 5 août 2024
Le mardi 3 septembre 2024	Le lundi 7 octobre 2024
Le lundi 4 novembre 2024	Le lundi 2 décembre 2024

Adoptée

13-01-2024

Entretien des pelouses pour la saison 2024 : achat d'un tracteur



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les élus procèdent à l'analyse comparative des coûts engendrés par l'octroi d'un contrat pour l'entretien des pelouses à une entreprise privé, versus l'achat des équipements nécessaires pour accomplir la tâche à l'interne par les employés de voirie;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été déposées, lesquelles présentent un coût moyen de 15 000\$ pour l'entretien des pelouses pendant la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un tracteur à gazon de type commercial, auprès de la quincaillerie locale, nécessite un investissement approximatif de 10 000\$ et qu'il faut prévoir des coûts en salaire pour un autre 10 000\$, en plus des autres frais à prévoir, soit l'entretien des équipements, l'essence, les assurances, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les salaires des employés font déjà partie du budget et que les élus souhaitent expérimenter la réalisation de cet entretien à l'interne, afin d'évaluer les coûts réels ainsi que les résultats;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un tracteur à gazon auprès de la Quincaillerie E. Côté & Fils Inc., au coût de 8 699.99\$ plus taxes, tel que présenté dans l'offre de service préparée sous le #031731.

Que cette dépense soit financée à même le fonds général, en effectuant un transfert de poste de 9 500\$ du GL #02 32000 522 vers un poste d'immobilisation en Transport routier pour l'achat d'un tracteur.

Adoptée

14-01-2024

MTMD : suivi du projet concernant l'enlèvement des trottoirs sur la route 241

CONSIDÉRANT QUE le MTMD procédera à des travaux de réfection de l'asphalte sur la route 241 en 2024 et que les projets envisagés par la municipalité dans la portion de route située sur le territoire du village doivent être identifiés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité analysait la possibilité de procéder à des travaux visant le retrait du trottoir en asphalte situé du côté des numéros civiques impairs;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MTMD pour la réalisation de ce projet implique la conception de plans et devis et une analyse en ingénierie des conditions de drainage, ce qui rend le projet très coûteux pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au MTMD que la municipalité ne compte pas retirer le trottoir d'asphalte ni aucun autre travail sur la route 241 en 2024 à Roxton Falls.

Adoptée

15-01-2024

MTMD-Sécurité au coin des rues Notre-Dame et du Marché : demande de permission de voirie visant l'installation d'un FRCR

CONSIDÉRANT QU'une rencontre virtuelle a eu lieu avec la direction du MTMD le 14 décembre 2023, en lien avec l'adoption de la résolution #225-12-2023, par laquelle la municipalité demande au ministère de prendre en charge la sécurité des piétons à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché à Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre, le MTMD procéda à l'installation de panneaux d'interdiction d'arrêt aux 4 coins des rues Notre-Dame et du Marché mais que ces panneaux ne réussissent pas à empêcher les automobilistes de se stationner en face de l'épicerie, de part et d'autre de la rue Notre-Dame;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite intervenir rapidement afin d'améliorer la sécurité des piétons à cette intersection en posant un geste concret, soit en procédant à l'installation d'un FRCR dès que possible et à ses frais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la présentation d'une demande de permission de voirie au MTMD, visant l'installation d'un dispositif de FRCR, feux rectangulaires à clignotement rapide, aux frais de la municipalité, pour le passage piétonnier situé au coin des rues Notre-Dame et du Marché.

Adoptée

Projet de développement de 6 lots sur la rue St-Louis par M. Sylvain Hevey et Mme Johanne Demers : suivi

Les élus prennent connaissance de certaines informations concernant des alternatives au prolongement de la rue St-Louis, afin de permettre la réalisation du projet de création de 6 lots, présenté par M. Sylvain Hevey et Mme Johanne Demers. Les élus souhaitent qu'une rencontre soit organisée avec les promoteurs pour avoir leur point de vue sur la question des coûts pour les travaux de prolongement de la rue St-Louis.

16-01-2024

Entente promoteur avec 9439-6520 Québec Inc. visant le prolongement des rues Duval et Cabana : réception provisoire et cession des travaux et immeubles à la municipalité-CONDITIONNELLE

CONSIDÉRANT QU'il manque à ce jour les documents suivants, afin de procéder à la réception provisoire et à la cession des travaux et immeubles à la municipalité, dans le cadre des travaux visés par l'entente promoteur intervenue avec 9439-6520 Québec Inc. en novembre 2023;

- 1- Projet d'acte notarié de cession des infrastructures, faisant état des déclarations du requérant prévues à l'article 8 de l'entente promoteur;
- 2- Cautionnement d'entretien d'une valeur équivalente à 10% du coût des travaux municipaux réalisés (49 800\$ X 10%=4 980\$)

CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à réduire à un an (au lieu de 2 ans), la période durant laquelle la municipalité conservera le cautionnement d'exécution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réception provisoire des travaux de prolongement des rues Duval et Cabana, tels que prévu dans l'entente promoteur intervenue entre la Municipalité et la compagnie 9439-6520 Québec Inc., conditionnellement à ce que le promoteur procède au dépôt des documents manquants suivants;

- 1- Projet d'acte notarié de cession des infrastructures, équipements, servitudes et autres immeubles, faisant état des déclarations du requérant prévues à l'article 8 de l'entente promoteur;
- 2- Cautionnement d'entretien d'une valeur équivalente à 10% du coût des travaux municipaux réalisés (49 800\$ X 10%=4 980\$)

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante (ou en son absence, le maire suppléant M. Pierre Larivière) et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné (ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin), soient par la présente résolution autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls, visant l'acquisition des lots #6 473 300 et #6 473 301.

Que le cautionnement d'exécution prévu à l'article 6. b) ii. de l'entente promoteur soit limité à une période d'une année au lieu de deux, à compter de la date de la réception provisoire des travaux.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

17-01-2024
N° de résolution
ou annotation

Projet de règlement #01-2024, modifiant le règlement de permis et certificat #268-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION EST par les présente donné par la conseillère Lynda Cusson, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #01-2024, modifiant le règlement de permis et certificat #268-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Ce règlement vise à revoir à la hausse la tarification des différents permis et certificats émis par la municipalité.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire et n'est pas soumis à l'approbation de la MRC d'Acton.

Adoptée

18-01-2024

Projet de règlement #01-2024, modifiant le règlement de permis et certificat #268-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance du projet de règlement #01-2024, modifiant le règlement de permis et certificat #268-2024 de la Municipalité de Roxton Falls, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise à revoir à la hausse la tarification des différents permis et certificats émis par la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #01-2024, modifiant le règlement de permis et certificats #268-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

Adoptée

19-01-2024

Journal l'Écho des Chutes : demande de contribution de 1 250\$ pour 2024

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 1 250\$ au Journal l'Écho des Chutes pour l'année 2024.

Adoptée

20-01-2024

Régie de Loisirs de Roxton Falls : demande d'appui pour un projet au FSPS visant la bonification de l'offre littéraire et de l'équipement

CONSIDÉRANT QUE La Régie de Loisirs de Roxton Falls Inc. présentent une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS, qui consiste en un projet de bonification de l'offre littéraire (achat de livres sur des besoins spécifiques), l'achat de matériel d'entretien et la création et mise à jour du site internet, pour un montant global de 20 090\$;

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Village de Roxton Falls est sollicitée, au montant de 8 036\$ et d'un même montant à la Municipalité du Canton de Roxton, laissant une contribution du promoteur de l'ordre de 4 018\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet de bonification de l'offre littéraire et achat d'équipement présenté par La Régie de Loisirs de Roxton Falls, au coût total de 20 090\$, et de permettre une contribution de 8 036 \$, à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Que la contribution de la municipalité soit toutefois conditionnelle à l'acceptation de la participation du Canton de Roxton au même projet.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 15 janvier 2024

21-01-2024

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***